



## Obligation déménagement autorité parentale

Par **euchmans**, le **11/10/2015** à **23:01**

Bonjour. Nous étions de la région Parisienne après à une séparation mon ex est mutée sur Caen, avec donc notre fille. Nous avons donc fait une médiation qui avait débouché sur un accord commun.

Aujourd'hui de mon côté j'ai trouvé un poste sur Carcassonne en cdi mais mon ex ne souhaite plus amener ma fille sur Paris pour la déposer à l'aéroport.

Elle souhaite plutôt Rennes sur sa décision, jusque la cela ne me pose pas de problème sauf les tarifs (à mes frais) sont 50% plus onéreux

Je suis tributaire de ses choix avec pas assez de moyens financiers pour que ma fille partent de rennes.

Je ne plus quoi en penser.

Merci de votre réponse.

Très cordialement